

Terre-neuvier Marité

DEVENEZ PARTENAIRE
DE SA RESTAURATION

FONDATION



DU
PATRIMOINE



© Thierry Motte

La coque en bois du Marité a été attaquée par un parasite. D'importants travaux de restauration sont indispensables afin que le dernier terre-neuvier français puisse naviguer de nouveau.

EMBARQUEZ DANS CETTE BELLE AVENTURE
Participez à la préservation
de ce patrimoine maritime unique !



MARITÉ
DERNIER TERRE-NEUVIER FRANÇAIS
Depuis 1923

RELEVONS ENSEMBLE CE CHALLENGE !

Pendant quatre siècles des milliers de marins ont quitté leur Normandie, laissant femmes et enfants de longs mois, avec l'espoir d'un retour au port d'attache les cales remplies de morues.



Certains y perdirent la vie.

Cette activité a dopé l'économie de nos ports et de tout l'arrière-pays, à une époque où les rendements agricoles ne permettaient pas de faire bouillir la marmite.

Marité est le dernier témoin de ces dangereuses mais lucratives campagnes de pêche au large de Saint-Pierre-et-Miquelon et de Terre-Neuve.

Il est arrivé jusqu'à nous grâce aux femmes et aux hommes qui ont été passionnés par son histoire, séduits par sa beauté...

Cette histoire commence en 1923 à Fécamp avec un armateur, Charles Le Borgne, qui lui donne le nom de sa fille avant d'envoyer le trois-mâts sur les Grands bancs.

Elle se poursuit au Danemark en 1930, alors que le fondateur de la compagnie maritime Maersk, Arnold Peter Møller, lance une activité pêche au sein de la société qui allait devenir l'un des plus grands transporteurs maritimes mondiaux.

À la fin des années 70, deux camarades suédois, Staffan Lyrestam et Rickard Engberg, le sauvent d'une lente agonie et suent sang et eau pendant 8 ans pour lui redonner de sa superbe.

Marité est mis en vente à la fin des années 90. « Il aura fallu deux années pour convaincre » aime à rappeler le célèbre navigateur Gérard d'Aboville, président de la Fondation du patrimoine maritime et fluvial. Finalement, en 2004, des collectivités normandes s'unissent au sein d'un Groupement d'intérêt public et rachètent le trois-mâts goélette.

Marité retrouve son pavillon normand.

Repéré par Thalassa, le terre-neuvier fait la star de port en port sous les projecteurs de Georges Pernoud.

À la fin de cette tournée, une cure de jouvence s'impose.

Pendant six ans, les charpentiers, mécaniciens, voiliers et électriciens s'attèlent à la tâche.

En 2012, Granville devient son port d'attache. Avant de lancer la bouteille de champagne sur l'étrave, son illustre parrain, l'acteur Jacques Gamblin, crie à qui veut bien l'entendre : « Marité ne doit pas être un musée. Je souhaite qu'il navigue le plus souvent possible ».

Il est entendu.

Des milliers de passagers embarquent à son bord quelques heures dans la baie du Mont-Saint-Michel, lorsque Marité n'est pas appelé sur les grands événements maritimes européens, se faisant le porte-drapeau de notre département.

Plus de 200 000 personnes foulent son pont en onze années d'exploitation.

En juin 2023, 20 000 spectateurs sont de la fête en mer et sur les quais et soufflent les 100 bougies du terre-neuvier.

Marité fédère, rassemble.

On le croyait invulnérable.

Mais à la fin de cette saison mémorable, le carénage hivernal laisse apparaître des faiblesses sur la coque. Aussitôt, le Département de la Manche, les villes de Granville, Saint-Vaast-la-Hougue et Fécamp – actuels propriétaires du navire – dépêchent les meilleurs spécialistes au chevet du Marité.

Le diagnostic tombe, le remède est connu.

La mobilisation s'organise. Le GIP décide de s'appuyer sur l'expertise de la fondation du patrimoine pour lever les fonds nécessaires à sa restauration.

Particuliers, associations, entreprises, collectivités françaises et étrangères ont la possibilité de participer – même modestement – au sauvetage de ce chef-d'œuvre, porteur de tant de valeurs : bravoure, courage, détermination, rigueur.

Marité n'est pas seulement un hommage permanent au monde de la pêche :

Il valorise le savoir-faire de nos entreprises et procure bonheur et fierté à ceux qui l'approchent, redonne un cap aux personnes à la recherche d'un nouvel horizon.

Pour toutes ces raisons, et parce que le sort de notre Marité est entre nos mains, nous relèverons ensemble ce challenge.

Marité doit naviguer ! Marité naviguera !

Marie-Pierre FAUVEL
Présidente du GIP Marité

Jean MORIN
Président du conseil départemental
de la Manche



Marie-Pierre Fauvel, présidente du GIP, Stéphane Artano, sénateur de Saint-Pierre-et-Miquelon, Gérard d'Aboville, président de la fondation du patrimoine maritime et fluvial, Jean Morin, président du conseil départemental de la Manche, au salon nautique à Paris en décembre 2022 lors de la présentation des festivités des 100 ans du Marité.



CARACTÉRISTIQUES ET CAPACITÉS



- ⊗ **Trois-mâts goélette**
- ⊗ **Longueur hors-tout** : 44,90 m
- ⊗ **Largeur** : 8 m
- ⊗ **Tirant d'air** : 29 m
- ⊗ **Tirant d'eau** : 3,60 m
- ⊗ **Surface de voiles** : 650 m², 16 voiles
- ⊗ **Poids** : 209 tonnes
- ⊗ **Équipage** : 5 à 6 marins
- ⊗ **Moteur** : 450 cv
- ⊗ **Capacité en mer** : 74 passagers
- ⊗ **Capacité à quai** : jusqu'à 120 personnes
- ⊗ **Capacité du carré** : 80 personnes debout ou 60 assises

L'AVENTURE DOIT CONTINUER

L'histoire de Marité est unique. Lancé à Fécamp en 1923, il est à ce jour le dernier terre-neuvier français navigant à la voile. C'est un navire emblématique. De l'avis de Gérard d'Aboville, président de la Fondation du patrimoine maritime et fluvial, il est l'ultime témoin de « *la plus grande aventure maritime de tous les temps* ». Celle de dizaines de milliers de marins partant de longs mois de l'autre côté de l'Atlantique à la pêche à la morue dans des conditions extrêmes. C'est un trésor.

Le trois-mâts goélette, classé bateau d'intérêt patrimonial, est aujourd'hui immobilisé sur le terre-plein du port de Port-en-Bessin-Huppain (Calvados) attaqué par des champignons sur la partie basse de la coque et sur l'étrave. La progression du parasite est maîtrisée, mais des travaux importants sont indispensables avant sa remise à l'eau.

Le montant total des devis s'élève à 2,5 M€. Il prend en compte la réparation de la coque, le traitement du bois et l'installation d'un système de ventilation destiné à prévenir la réapparition des parasites. Cinq cent mille euros supplémentaires permettraient de remplacer l'actuel moteur diesel par une propulsion hybride limitant la consommation et le rejet de gaz à effet de serre.

Au total, l'investissement s'élève à 3 M€ HT.

Le Groupement d'intérêt public Marité, propriétaire du navire, fait appel à la Fondation du patrimoine pour organiser la levée de fonds auprès des entreprises, collectivités, associations et particuliers.

EN SAUVANT MARITÉ :

- ▶ Vous honorez la mémoire des valeureux pêcheurs qui ont risqué leur vie à bord de ces navires.
- ▶ Vous sensibilisez le jeune public à l'histoire, à l'environnement, à la solidarité et au courage.
- ▶ Vous permettez à des dizaines de milliers de passagers de découvrir la navigation à l'ancienne.
- ▶ Vous sauvegardez un patrimoine unique.

BUDGET ESTIMATIF DES TRAVAUX



Le budget nécessaire à la restauration du Marité (hors frais fixes de location d'espaces) est aujourd'hui le suivant :

▶ travaux de réparation de la coque en bois :	1 492 650 €
▶ travaux complémentaires bois :	220 000 €
▶ travaux de chaudronnerie (dépose repose frette + joues de quille) :	80 000 €
▶ ventilation traitement de l'air cinq compartiments :	80 000 €
▶ traitements fongicides :	50 000 €
▶ taud de protection :	40 000 €
▶ divers (échafaudage, électricité, peinture, remontage) :	300 000 €

Sous-total HT : 2 262 650 €

Somme à valoir 10 % : 226 265 €

TOTAL 2 488 915 €

Arrondi à 2 500 000 € HT

▶ Remplacement du moteur diesel par un moteur hybride + parc batteries :	500 000 €
---	-----------

Soit un total de : 3 000 000 € HT

Recettes :

▶ collectivités	500 000 €
▶ recettes événements	150 000 €
▶ soutien associatif	50 000 €
▶ financements européens	150 000 €
▶ mécénat en nature	500 000 €
▶ mécénat de particuliers	150 000 €
▶ mécénat d'entreprises et fondations	1 500 000 €

TOTAL 3 000 000 € HT

DEVENEZ MÉCÈNE !



© Anthony Desdroids

Afin de garantir une gestion exemplaire, le GIP Marité s'est associé à la fondation du patrimoine pour organiser et promouvoir la collecte. Depuis sa création il y a plus de 25 ans, la Fondation du patrimoine a soutenu financièrement la restauration de 41 000 sites patrimoniaux publics et privés. Elle est devenue au fil des années, un partenaire privilégié des acteurs locaux et un moteur efficace du développement économique durable de notre pays, en contribuant à la création d'emplois, en participant à la transmission du savoir-faire, à l'insertion professionnelle et à la formation des jeunes.

En soutenant le projet Marité, vous saisissez une opportunité de mécénat tout à fait exceptionnelle pour :

VALORISER L'IMAGE DE VOTRE ENTREPRISE :

Le mécénat permet de retenir l'attention autrement. Vous offrez une image dynamique de votre entreprise à vos clients, mais aussi à vos partenaires commerciaux et institutionnels. C'est un moyen de communication original, vous permettant de vous distinguer des autres. C'est également un outil de communication interne qui peut fédérer votre personnel autour d'un projet commun.

Bateau largement médiatisé, Marité incarne des valeurs fortes de respect de l'environnement, transmission de savoirs, et préservation des ressources. Il demeure un outil pour les jeunes en formation ou en difficulté.

DES ENJEUX D'ANCRAGE TERRITORIAL :

Le mécénat vous permet d'apparaître comme un acteur incontournable du développement du territoire. Vous participez à la sauvegarde de cette pièce unique du patrimoine maritime français. C'est un projet ambitieux qui mêle culture, environnement, éducation et tourisme.



DES AVANTAGES FISCAUX POUR LES SOCIÉTÉS :

Lorsqu'une entreprise assujettie à l'impôt en France fait un don à un organisme d'intérêt général, elle bénéficie d'une réduction de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.

DE LA VISIBILITÉ ET DES CONTREPARTIES :

Au-delà de la défiscalisation, votre générosité fera l'objet de contreparties en communication et relations publiques.

COMMENT ?

Le mécénat peut recouvrir différents aspects :

- ▶ Les dons en numéraire : virement, chèque libellé à l'ordre de « Fondation du patrimoine-projet Marité » et envoyé à : Fondation du patrimoine, Château de Bénouville, 1, avenue de Caen BP 05, 14970 Bénouville
- ▶ Le mécénat en nature : fourniture de matériel, marchandises...
- ▶ L'exécution de prestations de services : réparations, entretien...
- ▶ La mise à disposition de compétences, de techniques ou de savoir-faire : communication, expertise technique et juridique...

**Les soutiens en nature
ou en compétences seront
valorisés par l'entreprise
à leur juste prix.**

La loi n'impose aucun montant minimal de chiffre d'affaires ni de don. Cette souplesse permet à chaque entreprise, quelle que soit sa taille, de soutenir les projets qu'elle choisit et de profiter de l'avantage fiscal lié au mécénat.

L'opération de mécénat proposée dans ce document s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions fiscales de la loi du 1^{er} août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations.

CONTREPARTIES

Vous trouverez ci-dessous des exemples de contreparties :

Pour un don à partir de 5 000 €	2 invitations inauguration + 10 billets navigation ½ journée
Pour un don à partir de 25 000 €	½ journée de privatisation du navire en navigation (affrètement) + 2 invitations inauguration
Pour un don à partir de 50 000 €	1 journée de privatisation du navire en navigation (affrètement) + 2 invitations inauguration
Pour un don à partir de 100 000 €	1 journée de privatisation du navire en navigation + 1 soirée à quai + 2 invitations VIP inauguration + logo sur tous supports de communication du GIP pendant la restauration

Et pourquoi ne pas en discuter ensemble au cours d'une rencontre ?

AVANTAGES FISCAUX

L'entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt égale à l'un des montants suivants :

- ▶ 60 % du montant du don pour la fraction inférieure ou égale à 2 000 000 €
- ▶ 40 % pour la part du don supérieure à 2 000 000 €

Cependant, le montant des dons retenus pour le calcul de la réduction ne peut pas dépasser, sur un même exercice, un plafond de 20 000 € ou 0,5 % du chiffre d'affaires annuel hors taxe de l'entreprise donatrice si ce dernier montant est plus élevé.

Lorsque le plafond est dépassé au cours d'un exercice, l'excédent du don est étalé au maximum sur les 5 exercices suivants, après la prise en compte d'éventuels nouveaux dons effectués durant ces exercices. Le taux appliqué à cet excédent est le taux appliqué au montant initial.

Un reçu vous sera adressé par la Fondation du patrimoine, à joindre à votre déclaration d'impôts.

EXEMPLE

Une entreprise réalisant **2 M € de chiffre d'affaires**, devant acquitter 30 000 € d'impôt sur les bénéfices, peut effectuer **un don jusqu'à 10 000 €** (5 % de 2 M€) qui réduira son impôt de 6 000 € (60 % de 10 000 €). Elle n'acquittera donc plus que 24 000 € d'impôt sur les bénéfices (30 000 – 6 000) et le « **coût réel** » de son don ne sera donc que de **4 000 €** (10 000 – 6 000).



COMMERÇANTS,

VOS CLIENTS SONT AUSSI NOS PARTENAIRES

Pourquoi ne pas proposer à vos clients d'arrondir le montant à payer à l'euro supérieur, voire d'effectuer un don d'un euro ou plus à chaque passage en caisse et pour un achat en ligne ?

Cela permet à vos clients de s'engager facilement, de manière spontanée, et d'exprimer de la générosité, à la hauteur de leurs moyens et cela vous permet de communiquer sur votre engagement et de contribuer à la visibilité et valorisation de votre enseigne.

**Rapprochez-vous de votre banque
afin de connaître vos possibilités.**



Bénédiction du Marité le 24 juin 1923 à Fécamp. © musée des Terre-Neuvas - Fécamp

